Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal



ÉTUDE DU BUDGET 2023

2023-2032

ÉTUDE DU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI)



Table des matières

RAPPORT MINORITAIRE - ÉTUDE DU BUDGET 2023 ET PDI 2023-2032

02

Mot du chef de l'Opposition officielle

03

Un budget insensible à la réalité économique des Montréalais.es

04

Hausse de taxes refilée aux locataires vulnérables

06

Pas de mesures supplémentaires pour les propriétaires à revenu fixe

07

Un autre coup dur pour les commerçants

10

Dépenser plus, toujours plus

12

Un budget qui cache des déficits

13

Itinérance : une crise humanitaire qui s'envenime

15

Mensonges et demi-vérités sur les objectifs en logements

17

Un rapport préélectoral renvoyé aux calendes grecques ?

19

Une crise de sécurité publique non jugulée

- 19 Un changement de culture au sein du SPVM?
- 20 Une exploitation des moyens sur le terrain à revoir

24

Conclusion

25 Sommaire de nos propositions d'amendements

Mot du chef de l'Opposition officielle



« Quand ce n'est pas la faute de la pandémie, c'est la faute de l'inflation. La réalité, c'est que la confection d'un budget sera toujours soumise à des perturbations. Cela impose de faire des choix et cette administration a décidé de rester dans sa tour d'ivoire plutôt que d'entendre le cri du cœur des Montréalais et Montréalaises qui répètent depuis des mois qu'ils n'ont pas la capacité d'en prendre plus. **»**

Aref Salem Chef de l'Opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal 29 novembre 2022



Un budget insensible à la réalitééconomique des Montréalais.es

Les Montréalais se sont réveillés avec une mauvaise surprise le 29 novembre dernier. Alors que, depuis plusieurs semaines, Projet Montréal promettait sur toutes les tribunes de respecter la capacité de payer des citoyens, l'administration Plante-Ollivier, dans son budget 2023, a plutôt choisi de leur imposer la plus importante hausse de taxes municipales depuis 2011, soit 4,1 % pour les immeubles résidentiels.

Projet Montréal a beau essayé de justifier cette hausse, la pilule passe mal auprès des contribuables montréalais à l'aube d'une récession économique. La pression financière est forte sur les ménages avec la hausse des taux d'intérêt, l'inflation qui a atteint 6,9 % en 2022 et l'augmentation de 11 % du prix des aliments en 2022, une tendance qui se poursuivra en 2023 selon le *Rapport annuel sur les prix alimentaires*¹.

À cela, ajoutons la grogne que le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière a suscitée en septembre dernier. L'assiette foncière de la Ville de Montréal est passée de 384,5 G\$ à 526,3 G\$, soit une augmentation de 32,4 %. Certes, cet exercice encadré par la législation provinciale est obligatoire pour les municipalités à chaque trois ans. Cependant, l'augmentation de 30 et 40 % des valeurs immobilières résidentielles entre les rôles de 2020 et de 2023 a fait sourciller plus d'un propriétaire.

Alors que les villes de Laval et Québec ont su limiter la hausse des taxes résidentielles à 2,9 % et 2,5 % respectivement pour 2023, la métropole pige à pleines mains dans les poches des contribuables. Les revenus tirés de la taxation s'élèvent à 3,97 G\$ pour 2023, soit une hausse de 301,4 M\$ comparativement à 2022.

¹ Dalhousie University, University of Guelph, University of Saskatchewan et The University of British Columbia, « Rapport annuel sur les prix alimentaires 2022 », https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agrifood/Food%20Price%20Report%202022%20FR.pdf

» Hausse de taxes refilée » aux locataires vulnérables

Selon le recensement de 2016, plus de 63 % des Montréalais sont locataires². En 2021 environ 28 % d'entre eux ont consacré 30 % ou plus de leurs revenus aux frais de logement³ et le tiers des ménages a déclaré vivre sous le seuil du faible revenu⁴. Rappelons d'ailleurs que les personnes seules représentent 40 % des ménages locataires et 11 % sont des familles monoparentales.

Le budget Plante-Ollivier frappe de plein fouet les locataires qui résident dans les quartiers où les prix des loyers sont encore abordables. Dans huit arrondissements⁵, la charge fiscale foncière des immeubles de six logements et plus surpasse la moyenne prévue de 4,1 % pour le résidentiel.

Dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, par exemple, les charges fiscales pour les immeubles de six logements et plus explosent à 6,9 %. Dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, on parle de 5,8 % et de 5,6 % dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Sachant qu'environ 30 à 40 % de la population de ces trois arrondissements vit sous le seuil du faible revenu, on ne peut que dénoncer cette hausse de taxes qui affecte directement le portefeuille des ménages les plus vulnérables économiquement.

À cette pression s'ajoute le fait que les immeubles de six logements et plus constituent la catégorie d'immeubles ayant connu de fortes appréciations foncières au cours des six dernières années à Montréal (56,8 % en moyenne si l'on compile les rôles de 2019 et 2022), ce qui, à terme, aura également un impact sur les loyers.

Depuis 2018, l'administration sait que la taxation des immeubles de six logements et plus engendre une pression financière accrue sur les locataires puisqu'elle n'a plus aucune marge de manœuvre pour atténuer les effets du rôle d'évaluation. À la page 202 du budget, Projet

² Observatoire du Grand Montréal, « Grand Montréal en statistiques », en ligne, https://donnees-et-statistiques.cmm.qc.ca/grand-montreal-en-statistiques/?t=7&st=16&i=182&p=2016&e=3 (page consultée le 26 septembre 2022).

³ Statistique Canada, « Pourcentage de ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement selon le mode d'occupation, 2016 et 2021 », en ligne, https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/t004b-fra.htm

⁴ Ville de Montréal, « Profil des ménages et des logements, édition 2020 », en ligne, https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL STATS FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL MENAGES LOGE MENTS 2016-VILLE MONTR%C9AL.PDF

⁵ Voir le tableau 130 à la page 204 du Budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Montréal.

Montréal avoue même s'être tourné les pouces dans le dossier en réitérant sa demande à Québec « pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels ».

Un taux différencié de taxation pour les immeubles de type conciergerie, soit les immeubles de 12 logements et plus, se fait toujours attendre. Le directeur du Service de l'évaluation foncière, M. Côté, a confirmé lors de l'étude du budget ne pas avoir eu de mandat de l'administration sur ce dossier. Les immeubles de type conciergerie représentaient environ 30 % du parc locatif montréalais en 2019 et abritent souvent des citoyens plus vulnérables.

Les multiplex de deux à cinq logements, qui représentent plus de 31 % du parc immobilier, sont aussi largement impactés par la hausse de taxes alors que 13 arrondissements subiront des augmentations de leurs charges fiscales foncières variant entre 4,2 % et 6,4 %. La hausse faramineuse de 35,8 % du rôle d'évaluation foncière pour les immeubles de deux à cinq logements ajoute une pression financière supplémentaire.

Comme le rappelait la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) dans un communiqué du 6 décembre dernier, la méthode de calcul du Tribunal administratif du logement pour la fixation des loyers permet aux propriétaires de refiler 100 % de la facture des taxes municipales aux locataires⁶. Le cocktail d'inflation et d'augmentation des taux directeurs en 2022 engendre une forte pression financière sur les propriétaires d'immeubles locatifs. Les loyers des locataires, incluant ceux en position de vulnérabilité, augmenteront considérablement afin de couvrir les charges supplémentaires des propriétaires.

Ensemble Montréal y voit un double discours de l'administration de Projet Montréal en matière d'habitation. Si ce parti avait réellement pour priorité l'abordabilité du parc locatif montréalais, il n'aurait pas augmenté la taxe résidentielle à la hauteur de 4,1 %. Bien que les organismes communautaires qui militent en faveur des droits des locataires appellent les propriétaires à absorber une partie de la hausse et à ne pas renvoyer la facture aux locataires, il est utopique de croire que tous les propriétaires vont éponger l'ensemble des coûts de bon cœur.

C'est mathématique: si l'on veut maintenir l'abordabilité de l'habitation à Montréal, l'administration doit se serrer la ceinture, limiter ses dépenses et donc limiter la hausse de taxes. C'est pourquoi les élus d'Ensemble Montréal sont d'avis que l'administration montréalaise doit diminuer le taux de taxation résidentiel de 1 % afin de remettre directement dans les poches des Montréalais un montant de 14,5 M\$.

5

⁶ CORPIQ, « Budget 2023 de Montréal: l'impact sera immédiat pour les locataires », 6 décembre 2022, en ligne, https://www.corpiq.com/fr/nouvelles/2087-budget-2023-de-montreal-limpact-sera-immediat-pour-les-locataires.html



Pas de mesures supplémentaires pour les propriétaires à revenu fixe

La hausse des charges fiscales foncières pour les propriétés de type unifamilial s'élève en moyenne à 5 %. Passant de 6,9 % dans le Sud-Ouest à 2,9 % sur Le Plateau-Mont-Royal, la distorsion est énorme d'un arrondissement à l'autre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans 14 arrondissements, l'effet de la hausse de taxes sur les résidences unifamiliales est au-dessus de la moyenne de 4,1 %.

Selon les données de 2016 de Statistique Canada, environ 22 % des ménages de la Ville de Montréal avaient pour principal soutien financier une personne de 65 ans et plus, soit en majorité des personnes retraitées ayant un revenu fixe. Dans l'agglomération de Montréal, la proportion des ménages demeurant dans des maisons individuelles est constituée de 16 % de personnes âgées entre 55 et 74 ans, et de 13,7 % de personnes de 75 ans et plus.

Malheureusement, rien dans le budget Plante-Ollivier ne permet de répondre à la problématique de la pression de la hausse des taxes sur les propriétaires à revenus fixes. D'ailleurs, le directeur général de la Ville de Montréal a été clair lors de la période de questions des citoyens durant l'étude budgétaire à la Commission des finances : « On n'a pas de provision pour cela », a-t-il dit en faisant référence à une aide pour les propriétaires à revenus fixes.

Sachant qu'un ménage propriétaire sur 10 est sous le seuil du faible revenu et que la population montréalaise est vieillissante, Ensemble Montréal se serait attendu à ce que cette hausse de taxes s'accompagne du respect de la promesse de Valérie Plante de mettre en place un programme de report de la hausse de taxes pour les personnes à revenus fixes. Les Montréalais resteront cependant sur leur appétit avant qu'une telle mesure fiscale ne voit le jour.



Un autre coup dur pourles commerçants

Montréal est le deuxième pôle commercial canadien. Les commerces jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie des Montréalais et la vitalité des quartiers. En cette période d'incertitude économique, les entreprises montréalaises ont besoin plus que jamais d'un leadership fort en matière de développement économique. Elles ont besoin d'une administration montréalaise qui adopte pour 2023 l'objectif de limiter les fermetures de commerces. Malheureusement, l'administration Plante-Ollivier n'est pas de taille face aux défis économiques qui guettent la métropole dans les prochaines années.

Le manque de vision claire et l'absence de leadership sautaient aux yeux lors de la présentation du Service du développement économique en Commission des finances. Alors que les entreprises sortent de deux années de pandémie, qu'elles subissent la plus forte inflation en 40 ans et que l'ombre d'une récession mondiale se fait sentir, l'administration n'a pas de plan pour freiner la vacance des locaux commerciaux, la Stratégie centre-ville n'est pas terminée, l'entente Réflexe Montréal avec Québec n'est pas renouvelée et le plan de relance de l'administration repose sur une cellule facilitatrice immobilière qui n'a pas encore dévoilé un plan d'action.

L'administration Plante-Ollivier ne donne pas de répit aux commerçants en termes de taxation foncière. Alors qu'elle se vante d'avoir réussi « l'exploit » d'augmenter modestement la taxe non résidentielle à 2,9 % en moyenne, la réalité sur le terrain sera tout autre pour les commerçants. À la page 211 du budget, l'analyse nous dévoile que l'augmentation de la taxe générale foncière sous la responsabilité de la ville-centre pour les immeubles non résidentiels aura un effet catastrophique dans 14 arrondissements : 14,9 % à Lachine, 11 % à Saint-Laurent, 8 % à Anjou et LaSalle ainsi que 7,8 % à Saint-Léonard, pour ne citer que ces exemples. Le tout sans que les arrondissements ne soient responsables.

Avec une hausse aussi vertigineuse qui s'additionne à l'explosion du prix de l'essence, la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation qui a atteint des records en 2022, Projet Montréal ajoute un stress économique aux entreprises montréalaises.

De plus, malgré la stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels, on constate que les taux de taxation 2023 par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière pour le non résidentiel restent quatre fois supérieur au résidentiel. Le ratio moyen entre les taxes résidentielles et non résidentielles pour les villes canadiennes se situe à

2,80. Selon le palmarès du Groupe Altus publié en octobre 2022, Montréal est encore la ville canadienne où ce ratio est le plus élevé, se situant à 4,21 en octobre 2022 contre 4,17 en 2021⁷.

Si l'on tient compte de l'ensemble des charges fiscales foncières pour le non résidentiel, la facture grimpe en moyenne à 34,66 \$ par tranche de 1000 \$ d'évaluation, soit au-dessus du taux moyen de 24,23 \$ pour les commerces à travers le Canada⁸. À ce rythme, la réduction de l'écart du fardeau fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel n'est pas près de donner des résultats. Au contraire, depuis l'arrivée au pouvoir de Projet Montréal, le ratio a augmenté de 3,78 en 2017 à 4,21 en 2022⁹.

Derrière les belles paroles sur la vitalité des quartiers et l'importance des commerces de proximité, Projet Montréal étouffe de plus en plus les entreprises avec, d'un côté, des mesures fiscales qui sont loin d'atteindre les objectifs et, de l'autre, une mauvaise coordination des chantiers qui s'éternisent et qui réduisent l'attractivité des commerces.

L'échec du Programme de travaux majeurs est un autre exemple flagrant. Depuis 2018, seulement 5,8 M\$ sur une enveloppe totale de 26,2 M\$ ont été distribués aux commerçants touchés par des travaux majeurs sur leur rue. Il est inacceptable que les sommes dorment dans les coffres de la Ville et c'est pourquoi les élus d'Ensemble Montréal talonnent l'administration pour qu'elle modifie les paramètres du programme. Après quatre ans à faire l'autruche, c'est du bout des lèvres que le responsable du développement économique au comité exécutif s'est finalement engagé à réviser les paramètres en 2023.

Autre exemple : nulle part dans le budget de fonctionnement, il n'est fait mention d'un allègement règlementaire et d'une simplification des processus bureaucratiques pour les entreprises dans les actions prioritaires en 2023. Pourtant, cette demande est une revendication des entreprises et est grandement documentée par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI). Si l'administration Plante-Ollivier avait vraiment à cœur la bonne santé des entreprises sur son territoire, elle mettrait tout en œuvre afin de réduire les écueils administratifs.

Aucune mesure pour pallier la montée de la vacance des locaux commerciaux et des bureaux n'a été déployée ou même annoncée par l'administration. Tel que rapporté dans l'étude sur l'inoccupation et la vacance des commerces sur rue en 2022 de Côté Mercier Conseil immobilier,

⁷ Groupe Altus, « Major Canadian Cities Continue to Struggle to Balance Burden Between Commercial and Residential Taxpayers », en ligne, https://www.altusgroup.com/press-releases/altus-group-announces-release-of-property-tax-benchmark-report/

⁸ Ibid.

⁹ Groupe Altus, « Altus Group Report Reveals Commercial Property Taxpayers Carrying a Disproportionate Burden Across Canada », Rapport 2018, en ligne, https://www.globenewswire.com/en/news-release/2018/10/24/1626311/0/en/Altus-Group-Report-Reveals-Commercial-Property-Taxpayers-Carrying-a-Disproportionate-Burden-Across-Canada.html

la proportion de locaux vacants et à louer est passée de 7,5 % en 2021 à 8 % en 2022¹⁰. Quant au taux d'inoccupation commercial, il frôle le 17 % en 2022 et cette tendance ne fera que s'accentuer pour atteindre 29 % en 2027, selon les projections du Groupe Altus.

Le centre-ville a besoin d'un véritable tour de force pour se revitaliser et freiner la vacance des locaux commerciaux. Bien qu'un regain post-pandémique se soit fait sentir durant la période estivale, il y a fort à parier que les temps seront difficiles pour les commerçants dans la prochaine année et que l'absence de leadership fort de Projet Montréal en matière de développement économique sera dommageable.

Finalement, l'administration Projet Montréal échoue lamentablement dans le décaissement des sommes dédiées à la décontamination des sols dans l'Est de Montréal. Les résultats sont dérisoires : seulement 9 M\$ sur l'enveloppe totale de 100 M\$ ont été alloués. Le développement de l'Est stagne et l'administration Plante, qui dit pourtant militer en ce sens, reste les bras croisés.

Le 28 novembre dernier, Statistique Canada évoquait une diminution du nombre d'entreprises actives attribuable à une « hausse du taux de fermetures d'entreprises, lequel est passé de 4,6 % en juillet à 4,9 % en août 2022 ». ¹¹ Selon la FCEI, 17 % des PME risquent la fermeture et 58 % ont accumulé une dette moyenne de 108 000\$ en raison de la COVID-19. Les effets de la fin des programmes de soutien financier liés à la pandémie se font sentir. Plusieurs entreprises fermeront leurs portes si on ne prévoit pas de mesures supplémentaires ou un allégement du fardeau fiscal. C'est pourquoi les élus d'Ensemble Montréal veulent réduire les charges fiscales non résidentielles de 1 %. En appliquant cette mesure, c'est 21 M\$ qui resteront dans les poches de nos entreprises montréalaises, qui ont grandement besoin d'un coup de pouce.

¹⁰ Côté Mercier Conseil immobilier, Étude d'inoccupation 2022, en ligne, https://fr.calameo.com/read/0045987223e7e8d44c930?page=3

¹¹ Statistique Canada, « Estimations mensuelles des ouvertures et des fermetures d'entreprises, août 2022 », en ligne, https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221128/dq221128d-fra.htm

Dépenser plus, toujours plus

Le budget de l'administration Plante-Ollivier présenté le 29 novembre dernier est la conséquence de cinq ans de mauvaise gouvernance de la part de Projet Montréal. Cinq ans de dépenses folles sans aucun contrôle. Cinq ans de manque de rigueur budgétaire à dépenser sans compter l'argent des contribuables. « Dépensière » est le qualificatif qui est revenu le plus souvent dans les médias afin de décrire la gestion financière de Projet Montréal.

Encore cette année, l'administration Plante-Ollivier gonfle la facture. Depuis leur arrivée au pouvoir, les élus de Projet Montréal ont haussé les dépenses de fonctionnement de la Ville de 1,3 G\$. En 2023, elles atteignent près de 7 G\$. Force est de constater que l'exercice de contrôle des dépenses et d'introspection promis sur toutes les tribunes par Mme Ollivier n'a pas eu lieu cette année, au contraire.

Depuis cinq ans, les dépenses en rémunération globale sont passées de 2,36 G\$ à 2,61 G\$ et les effectifs totaux ont augmenté de 2 682 années-personnes. En 2023, Projet Montréal a l'audace d'ajouter 523 année-personnes dans la fonction publique (en soustrayant les policiers). L'administration se défend en évoquant que 203 personnes sont embauchées par les arrondissements; vrai, 175 sont embauchées par des arrondissements... de Projet Montréal! Bien que l'administration Plante-Ollivier se vante d'avoir diminué le poids de la rémunération globale à 38,7 % des dépenses de fonctionnement, la valeur absolue ne fait qu'augmenter année après année puisque le budget de fonctionnement s'accroît.

Quant à la dette, elle est hors de contrôle et a explosé de 4,1 G\$ depuis 2017. La dette brute consolidée s'élève à 16,4 G\$ en incluant la Société de transport de Montréal (STM). Le coût net annuel de la dette atteint ainsi des sommets : 17,6 % des revenus de la Ville de Montréal, soit près de 1 G\$, sont consacrés au remboursement des emprunts. Il s'agit du deuxième poste budgétaire le plus important après la sécurité publique. Avec l'accroissement des taux d'intérêt et l'intention de l'administration d'emprunter 1,13 G\$ en 2023, les Montréalais n'ont pas fini d'ouvrir leur portefeuille¹².

La Ville continue de dépenser comme si nous étions en période prospère. Rien n'indique dans les documents budgétaires que l'administration Plante-Ollivier a l'intention de diminuer la cadence dans les prochaines années. Au contraire, les dépenses en immobilisations prévues dans le PDI 2023-2032 avoisinent les 2 G\$ par an pour une somme totalisant 22 G\$.

 $^{^{12}}$ La Ville prévoit un taux d'intérêt moyen de 4,5 % en 2023, de 4,75 % en 2024 et 5 % en 2025 (voir la page 291 du budget de fonctionnement 2023).

Afin de limiter le recours à l'emprunt et de revenir à un ratio de la dette qui respecte la politique financière de la Ville de Montréal, l'administration entend enfin raison et remettra en place la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI). Le budget de fonctionnement prévoit ainsi allouer une somme de 503 M\$ au PCI en 2023 pour payer les immobilisations alors qu'il avait été réduit de 85 M\$ entre 2021 et 2022.

Tableau 49 - Paiement au comptant des immobilisations - Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel			Réel prévu	Budget		
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	334 186,5	385 699,3	577 041,9	339 760,4	336 880,2	336 600,0	443 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 717,1	4 717,1	1 686,3
Affectation – Réserves – Eau	14 978,0	14 878,9	4 393,2	13 911,5	15 854,6	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(2 884,4)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	58 596,2	87 481,1	(91,0)	72,1	71,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	484 320,2	396 576,5	399 318,2	503 286,8

Malheureusement pour les Montréalais, le maintien de la cadence dans les investissements en immobilisations ne se fera pas à coût nul. Les réserves financières de la Ville sont épuisées. Le Fonds de l'eau est à sec et l'administration prévoit des subventions gouvernementales limitées pour financer le déficit des infrastructures. Projet Montréal devra donc taxer davantage les contribuables montréalais afin de soutenir les dépenses en immobilisations et maintenir la stratégie d'accroissement du paiement au comptant, qui atteindra 888 M\$ en 2027.

Encore une fois, les revenus de l'administration montréalaise semblent surévalués dans plusieurs postes budgétaires. L'avenir nous le dira, mais la prévision à la hausse de 15 M\$ sur l'imposition de droits sur les mutations immobilières semble irréaliste dans la mesure où un ralentissement économique important aura des effets négatifs sur l'achat de propriétés.

De l'aveu du directeur général de la Ville, la performance du régime de retraite des dernières années a permis d'embaucher plus d'employés. Or, il est imprudent de financer des nouvelles embauches, qui sont des dépenses récurrentes. Dans un contexte de ralentissement économique, augmenter la taille de la fonction publique montréalaise comme le fait Projet Montréal est irresponsable et alourdit le fardeau fiscal des contribuables.



Un budget qui cache des déficits

Encore cette année, Projet Montréal ne recevra pas de médaille pour ses efforts de transparence et de rigueur en matière gestion budgétaire.

En octobre dernier, l'administration présentait les prévisions de l'exercice budgétaire de 2022 à l'ensemble des élus. Elle indiquait que l'agglomération allait dégager un surplus de 129 M\$, tel que reproduit à la page 138 du budget. Ce résultat comptable est surprenant sachant qu'historiquement, l'agglomération est déficitaire. L'analyse du budget de fonctionnement 2023 révèle plutôt un déficit d'agglomération de 87,9 M\$ pour des déficits d'exercices antérieurs, un fait que la présidente du comité exécutif a admis lors de l'étude du budget devant la Commission des finances.

Le budget de la STM est également problématique. Pour une deuxième année consécutive, Projet Montréal présente un budget déficitaire pour le transporteur public. Une pratique douteuse de gestion des finances publiques qu'Ensemble Montréal dénonce. L'an dernier, le manque à gagner s'élevait à 43 M\$ alors que cette année il s'élève à 78 M\$. Légalement, la STM ne peut pas présenter un budget déficitaire. L'administration de Projet Montréal fait donc le pari politique que le gouvernement du Québec répondra à l'appel.

Cette attitude cavalière de l'administration Plante-Ollivier place les Montréalais devant un fait accompli. Si Québec ne comble pas le déficit de la STM, c'est le service aux citoyens qui sera affecté. Déjà, *La Presse+* rapportait en novembre que la baisse d'achalandage et les difficultés à trouver de nouvelles sources de revenus pourraient inciter le transporteur montréalais à réduire son offre de service de bus et métro respectivement de l'ordre de 3,7 % et 4, 8 % en 2023 par rapport à l'offre de service actuelle¹³. Le tout afin de réaliser des économies de 18 M\$.

Malheureusement, une spirale de diminution de l'attractivité du service de transport en commun s'en suivra. Comme le disait Christine Black, porte-parole de l'Opposition officielle en matière de transport collectif, le 28 novembre dernier : « Le pire dans cette mauvaise gestion, c'est que l'administration n'a même pas l'honnêteté de dire aux Montréalais où elle coupera dans l'offre de services. »

13	Ihid	
----	------	--

12



Itinérance : une crise humanitaire » qui s'envenime

Bien qu'il ait doublé en 2022 pour atteindre 6 M\$, le budget consacré aux organismes communautaires de soutien aux personnes en situation d'itinérance ne représente que 0,09 % du budget total de la Ville de Montréal. Il demeure nettement insuffisant dans un contexte où les indicateurs sont au rouge avec des refuges à pleine capacité, une crise humanitaire qui persiste à Milton-Parc ou encore, des campements de fortune de plus en plus nombreux.

Pour 2023, les documents budgétaires ne s'accordent pas sur le montant total qui sera dédié à l'itinérance, passant de 4,9 M\$ dans le budget14 à 6 M\$ dans la présentation budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale¹⁵ (SDIS). Dans un article du Journal Métro¹⁶, la Ville explique attendre la signature du renouvellement de l'Entente en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour maintenir son budget à 6 M\$.

Dans tous les cas, un budget de 6 M\$ n'est pas suffisant pour soutenir les organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes les plus vulnérables. Lors du conseil municipal de novembre 2022, l'administration Plante disait attendre les résultats du dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance, qui seront publiés à l'automne 2023, pour s'ajuster. Il est inquiétant de devoir attendre presque un an pour s'ajuster à la hauteur de besoins qui ont explosé depuis le début de la pandémie, et qui plus est, sans réelle garantie qu'elle le fera.

Enfin, l'administration Plante a souvent répété que l'itinérance était de la responsabilité de Québec. Mais n'oublions pas qu'au-delà de considérations financières, la Ville a les compétences pour agir seule en la matière, comme le mentionne à plusieurs reprises l'Ombudsman de la Ville de Montréal dans son rapport « Ne pas détourner le regard ». L'administration Plante s'est d'ailleurs engagée à prendre des mesures d'ici la fin de l'année 2022 pour mettre fin à la crise humanitaire de Milton-Parc, suivant la motion présentée par Ensemble Montréal en juin dernier et qui reprend des recommandations dudit rapport :

¹⁴ Ville de Montréal, « Budget 2023 et PDI 2023-2032, Bâtir le Montréal de demain », p.18

¹⁵ Présentation budgétaire 2023 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, p. 13

¹⁶ Mateo GAURRAND-PARADOT. « Confusion autour du budget de Montréal consacré à l'itinérance », Journal Métro. 29 novembre 2022, en ligne, https://journalmetro.com/actualites/montreal/2957676/confusion-autour-du-budgetde-montreal-dedie-a-litinerance/

- La recherche active d'un emplacement pour le développement d'un hébergement d'urgence stable et sûr dédié aux personnes inuites en situation d'itinérance;
- La recherche active d'un emplacement pour le développement d'un centre multidisciplinaire au sein duquel des services adaptés aux personnes inuites en situation d'itinérance seront offerts.

Ces projets resteront malheureusement lettre morte pour 2022 et n'apparaissent nulle part dans les documents budgétaires de 2023. Le Service de la stratégie immobilière, dont le mandat est notamment de louer des sites d'accueil et d'hébergement, devrait être mis à contribution pour la recherche active et prioritaire de ces deux sites. Comme l'écrivait l'Ombudsman : « Il importe de passer de la parole aux actes ». Pour Ensemble Montréal, passer de la parole aux actes signifie de rehausser le budget dédié aux organismes communautaires qui soutiennent les personnes en situation d'itinérance de 3 M \$ afin d'atteindre 9 M \$ en 2023.

Mensonges et demi-véritéssur les objectifs en logement

Avoir un toit au-dessus de la tête, c'est la base. Avec la pénurie de logements abordables et le déficit de logements sociaux, tous les paliers de gouvernement devraient ramer dans le même sens pour augmenter l'offre. Depuis plusieurs mois, Ensemble Montréal talonne en vain Projet Montréal pour obtenir le nombre de logements abordables construits en vertu du Règlement sur la métropole mixte et le bilan de sa promesse de réaliser 60 000 logements.

Malheureusement, l'administration Plante refuse de dévoiler ses résultats. Si elle avait un bilan reluisant, elle ne le cacherait pas et répondrait aux questions des élus d'Ensemble Montréal lors des conseils municipaux.

Le 12 décembre dernier, une enquête du *Journal de Montréal* a démasqué la malhonnêteté de l'administration Plante dans son bilan 12 000 logements. Alors qu'en pleine campagne électorale 2021, elle se vantait d'avoir « réussi à faire 12 000 logements abordables et sociaux », l'enquête démontre plutôt qu'un maximum de 4 237 logements sociaux et abordables ont réellement été construits depuis cinq ans.

S'il y a une chose que les Montréalais détestent, c'est de se faire mentir. Le responsable de l'habitation au sein du comité exécutif tente de réparer les pots cassés en ayant demandé au Service de l'habitation de revoir ses calculs. Résultat : Projet Montréal retranche uniquement 230 unités qui ont été comptabilisées dans le bilan mais qui ne verront jamais le jours puisque les promoteurs ont décidé de payer une garantie à la Ville.

Dans son bilan 12 000 logements, l'administration Plante comptabilise les subventions du programme d'aide à l'acquisition d'une propriété pour des unités de logements. En tout, un total de 4 271 sur 5 262 sont des subventions dédiées à des logements déjà existants et qui ne respectent pas nécessairement des seuils d'abordabilité de la Ville.

Coûte que coûte, l'administration Plante s'entête à comptabiliser les unités annoncées et pas encore construites, une pratique que dénoncent les organismes communautaires en habitation. Afin de justifier l'écart entre les résultats de l'enquête journalistique et ceux de la Ville, Projet Montréal tente de discréditer la méthode de calcul des journalistes et répond qu'il est plus simple de compter les unités lors de l'émission d'un permis. Or, l'émission d'un permis ne veut pas dire que le promoteur respectera les seuils établis de logements abordables et sociaux. Il est toujours possible de payer une contribution au lieu de construire lesdits logements. Fort est à parier qu'avec le ralentissement des mises en chantier prévu en 2023-2024 ainsi que l'augmentation

des coûts de construction, les conditions favorables au développement de logements abordables ne seront pas au rendez-vous.

Ajoutons à cela que plusieurs secteurs qui présentent un haut potentiel de développement d'unités d'habitation stagnent. C'est le cas du secteur Bridge-Bonaventure, où la Ville prévoit des investissements seulement en 2025, soit l'année de l'élection; c'est également le cas du secteur de l'hippodrome, où les investissements débuteront en 2026, et de l'Îlot Voyageur, où aucun investissement n'est prévu.

Ces trois secteurs représentent à eux seuls un potentiel de 10 000 à 15 000 unités de logement. Si l'administration faisait du logement une priorité, elle mettrait les bouchées doubles pour accélérer le développement de ces projets d'envergure.

Le PDI 2023-2032 prévoit des investissements de 600 M\$ au cours des 10 prochaines années, dont 27,6 M\$ en 2023, afin d'acquérir des terrains pour le développement de logements abordables et sociaux. Ces investissements qui soutiennent l'acquisition des lots assujettis au droit de préemption sont nécessaires afin de développer l'offre de logements sociaux et abordables. Cependant, encore faut-il que la construction de logements se réalise et que les unités soient réellement livrées aux ménages qui le nécessitent.

Derrière les belles paroles de Valérie Plante, Projet Montréal ne livre pas les résultats escomptés et promis à la population montréalaise. La présentation du Service de la stratégie immobilière fait état de ce constat alors que seulement 15 terrains ont été acquis en vertu du droit de préemption depuis 2019. En 2022, un seul terrain a fait l'objet d'une cession à un OBNL afin de réaliser 15 unités de logement dédiées à une clientèle vulnérable.

Pour cacher cinq ans d'inaction et de mensonge, Projet Montréal a mis sur pied en 2022 le Chantier Montréal abordable et une cellule facilitatrice regroupant les principaux acteurs immobiliers tant dans la sphère privée que communautaire. Elle espère y trouver une solution miracle afin de remplir sa promesse de 60 000 logements abordables.

Un rapport préélectoral renvoyé aux calendes grecques ?

L'audit d'un rapport préélectoral est un enjeu qui tient à cœur les élu.es d'Ensemble Montréal. Il est dans l'intérêt public que les processus budgétaires d'une administration municipale sortante soient audités afin d'assurer le respect des valeurs d'imputabilité, de transparence et de démocratie.

Depuis 2018, Ensemble Montréal milite en faveur de la mise en place d'un mécanisme de transparence budgétaire lors des élections générales municipales. En janvier 2018, nous avons déposé une motion pour la création d'un Bureau indépendant du budget; motion qui a été rejetée. L'idée a toutefois semblé plaire à Valérie Plante puisqu'elle s'est engagée à mandater le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal (BVG) à l'instar de l'audit des processus budgétaires réalisés à Québec.

Au cours du dernier mandat, la Vérificatrice générale a pourtant avisé à maintes reprises Projet Montréal qu'elle ne pouvait remplir le mandat qui lui était confié et qu'il relevait du Service des finances de lui fournir un modèle qu'elle pouvait auditer selon les normes comptables canadiennes.

Projet Montréal s'est tourné les pouces dans ce dossier. La Vérificatrice générale n'a donc pas été en mesure de produire un rapport préélectoral avant l'élection municipale 2021. En avril 2020, elle a même dû remettre l'entièreté du budget supplémentaire alloué à ce mandat au Service des finances. Malgré les promesses répétées de l'administration Plante, le Service des finances de la Ville n'a pas fourni les documents financiers nécessaires afin que le Bureau du vérificateur général puisse mener l'audit d'un rapport préélectoral conforme.

Suite aux élections de novembre 2021, les élu.es d'Ensemble Montréal sont revenus à la charge et ont présenté une motion, adoptée à l'unanimité, demandant au BVG et au Service des finances d'amorcer dès maintenant des discussions afin d'identifier les paramètres et la méthodologie permettant la préparation d'un rapport préélectoral audité d'ici la prochaine élection municipale et que, suite à la résolution du conseil. Le BVG a cependant indiqué à l'administration son impossibilité de prendre part à l'élaboration d'un processus ou à l'établissement d'une méthodologie qu'il aura pour mandat d'auditer. Il relève donc du Service des finances de fournir des documents budgétaires permettant la production d'un rapport préélectoral.

En août 2022, la Vérificatrice générale a rappelé à l'administration qu'aucun suivi formel n'avait été effectué auprès de son Bureau, que les paramètres et la méthodologie sur lesquels se base le Service des finances demeurent inchangés.

À notre grand étonnement, le budget de fonctionnement 2023 ne fait aucune mention de l'audit d'un rapport préélectoral ni dans les priorités du Service des finances, ni dans les priorités du Bureau du vérificateur général. Ceci fait croire aux élu.es d'Ensemble Montréal que Projet Montréal souhaite renvoyer la mise en place d'un rapport préélectoral aux calendes grecques.

Pourtant la production d'un rapport préélectoral est un processus long et fastidieux qui doit s'échelonner sur 3,5 années selon la Vérificatrice générale. Le budget de fonctionnement 2023 devrait donc en faire mention. Devant ce constat, les élu.es d'Ensemble Montréal proposent d'octroyer une somme de 250 000 \$ supplémentaire au Bureau du vérificateur général afin de pouvoir remplir ses obligations liées à l'audit d'un rapport préélectoral.

Malgré les sarcasmes des élus de Projet Montréal à ce sujet, Ensemble Montréal brosse un constat lucide de la crise de sécurité publique que traverse Montréal depuis quelques années. Alors que nous sortons à peine de la pandémie, la criminalité a changé de méthode et de visage. Les comportements à risques se multiplient sur la route, mettant en danger les usagers plus vulnérables, comme les derniers jours nous l'ont tristement rappelé¹⁷.

Le nombre de crimes contre la personne commis sur l'Île de Montréal a augmenté de 17,3 % en cinq ans, passant de 19 650 crimes en 2016 à 25 129 en 2021, d'après le rapport d'activités 2021 du SPVM¹⁸. Rien que pour l'utilisation des armes à feu, on dénombre 116 événements entre le 1^{er} janvier et le 15 septembre 2022, contre 109 pour la même période en 2021¹⁹. Les violences conjugales²⁰, de même que les crimes haineux²¹, ont explosé depuis 2020, à la faveur de conditions exceptionnelles.

Constat général : la criminalité semble banalisée et s'affiche maintenant de façon plus décomplexée au grand jour, autant dans nos rues qu'en ligne²².

Un changement de culture au sein du SPVM?

Le 24 novembre dernier, nous avons accueilli M. Fady Dagher avec confiance et conviction en tant que nouveau directeur du SPVM. Le choix de M. Dagher correspond à une volonté de changement dans la culture du Service de police de Montréal, en phase avec les évolutions actuelles : un service de proximité, qui analyse davantage le terrain et réagit de manière appropriée et proactive à ses nombreux défis.

¹⁷ Agence QMI, « Deux personnes âgées heurtées par des véhicules: la piétonne rend l'âme », *Le Journal de Montréal*, 7 décembre 2022, en ligne, https://www.journaldemontreal.com/2022/12/07/montreal-une-femme-happee-dans-parc-extension

¹⁸ SPVM, « Rapport d'activités 2021 du SPVM », en ligne, https://spvm.qc.ca/upload/02/Rapport activites 2021 SPVM VF.PDF, p. 14

¹⁹ Mayssa FERAH, « Flambée de violence à Montréal : l'usage d'armes à feu a augmenté en 2022 », *La Presse+*, 2 décembre 2022, en ligne, https://plus.lapresse.ca/screens/20dd554a-f0f2-43a5-97b2-d543f43deaba%7C 0.html

²⁰ Ugo GIGUÈRE, « La violence conjugale directement liée aux mesures de confinement », *La Presse Canadienne*, 23 avril 2022, en ligne, https://www.lapresse.ca/actualites/2022-04-23/nouvelle-etude/la-violence-conjugale-directement-liee-aux-mesures-de-confinement.php

²¹ Statistique Canada, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021 », en ligne, https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00013-fra.htm

²² Patrick LAGACÉ, « Sur l'internet, il n'y a plus de filtre », *La Presse*, 13 décembre 2022, en ligne, https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2022-12-13/sur-l-internet-il-n-y-a-plus-de-filtre.php

Parmi les enjeux avec lesquels le SPVM doit composer, M. Dagher souhaite s'attaquer au profilage racial. Mais le budget présenté par l'administration nous laisse croire qu'il n'aura pas les coudées franches ni tous les moyens mis à sa disposition, comme des caméras corporelles, alors que lui-même était favorable à cette technologie et avait piloté le premier projet déployé au SPVM en 2015-2016.

À la lecture du PDI 2023-2032, on constate facilement que l'administration a décidé de ne pas miser en priorité sur ces moyens technologiques qui ont fait leurs preuves dans plusieurs autres villes, au Canada comme aux États-Unis. L'implantation et le déploiement des caméras portatives ne sont pas près d'arriver: les sommes prévues à court terme sont minimes (775 000\$ pour l'année 2023, 1 M\$ en 2024), et les fonds ne seront vraiment débloqués qu'en 2026 (5 M\$ alloués).

Les Montréalais attendent le démarrage de ce projet de grande envergure depuis 2018, mais l'administration trouve toujours une bonne excuse pour le repousser aux calendes grecques: « système peu utile, coûts trop élevés, technologie qui mérite encore d'être peaufinée », puis essai d'implantation de caméras sur téléphones intelligents, ce qui est une aberration du point de vue technologique et éthique.

La preuve est faite que, pour Projet Montréal, les caméras portatives sont un projet bidon, un faire-valoir électoral. Pourtant, elles sont une solution intéressante pour avoir l'heure juste dans les cas de suspicion de profilage racial ou social, et l'idée que les policiers en soient dotés a le mérite d'être socialement bien acceptée par la population, comme le révélait récemment le Rapport de recommandations sur les caméras portatives au Québec²³.

Les élus d'Ensemble Montréal continueront de presser l'administration à la négociation avec Québec pour une implantation des caméras corporelles la plus rapide possible.

Une exploitation des moyens sur le terrain à revoir

Le ministère de la Sécurité publique a annoncé qu'il allouait 50 M\$ par année sur cinq ans à la Ville de Montréal pour l'aider à lutter contre la violence armée, ainsi que 3 M\$ pour former 72 policiers spécifiquement destinés au SPVM en 2022-2023. Ces fonds s'ajoutent à ceux octroyés par Québec dans le cadre de la stratégie CENTAURE de lutte contre la violence armée.

²³ Ministère de la Sécurité publique, « Rapport de recommandations sur les caméras portatives au Québec », p. 15, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/rapport/autres-rapports/police/RA cameras portatives 2022.pdf?1669996084: « L'usage des caméras portatives par les policiers reçoit un très vaste appui au sein de la population : plus de 95 % des répondants affirment être très d'accord ou plutôt d'accord avec l'utilisation des caméras portatives par les policiers de la SQ. »

Malgré les investissements du ministère pour sortir Montréal de la crise, cette année encore, la répartition des fonds par la Ville semble plus que douteuse. Alors que Projet Montréal a refusé de mandater la Vérificatrice générale pour mener une enquête sur l'affectation des précédents fonds, sur laquelle Québec avait émis des réserves, l'administration tente de cacher le manque criant de patrouilleurs sur le terrain, dans nos quartiers, par une multiplication d'équipes d'intervention.

En effet, elle nous promet que pas moins de 4 793 policiers travailleront au SPVM en 2025. Or, nous en sommes encore loin: alors que 4 600 policiers étaient actifs sur le territoire de Montréal en novembre 2017, en novembre 2022 les effectifs atteignent à peine 4 238 policiers, ce qui représente une baisse de 362 effectifs. Sur un effectif total autorisé du SPVM de 4 920 policiers, l'effectif réel sera de 4 499 policiers (incluant 143 constables auxiliaires permanents) au 31 décembre 2022, selon les prévisions du Service transmises en réponse à la Commission des finances et de l'administration du 6 décembre dernier. Le SPVM sera donc en déficit de 421 policiers.

Pour 2022-2023, les 270 effectifs supplémentaires prévus sont divisés ainsi (p. 10 du budget de fonctionnement):

- 123 postes permanents dédiés à la lutte contre la criminalité (avec le soutien du ministère, p. 225)
- Équipe-école (ÉMIÉ) 10 postes (p. 225)
- Modernisation des opérations policières 2 postes (PDI)
- Bonification des équipes de Équipe de Surveillance des Délinguants Sexuels (p. 10)

De plus, le SPVM bénéficiera de personnel inclus dans d'autres parties du budget:

- ÉMMIS 6 postes d'intervenants (dans le budget du SDIS, p. 226)
- Embauches au SPVM 5 postes (dans le budget RH, p. 226)

Ces données illustrent la tendance de l'administration à déshabiller Pierre pour habiller Paul, une méthode qui a de quoi inquiéter les Montréalais sur la fermeture ou la fusion d'autres postes de quartier, malgré le moratoire qu'Ensemble Montréal avait réclamé et obtenu en 2020. Cette politique de sécurité publique ne tient pas la route, épuise nos policiers et les dissuade d'entrer dans les rangs de la police de Montréal.

Comme le SPVM l'a rendu public lors de sa présentation à la Commission des finances et de l'administration le 6 décembre dernier, le temps de réponse a augmenté de 5 minutes et 37 secondes en 2017 à 6 minutes et 11 secondes en 2022 pour les appels de priorité 1, soit de 34 secondes.





Ce constat doit être pris au sérieux par la Ville de Montréal, et montre un besoin en termes d'effectifs pour assurer un service de qualité, alors que son objectif d'embauches demeure de 220 policiers (ce qui est, comme nous l'avons vu, encore nettement insuffisant).

Or, le SPVM peine à attirer les recrues, voire à retenir ses policiers plus aguerris. Pour l'année 2022-2023, 13 cohortes sont entrées ou doivent entrer au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). La dernière à être destinée au SPVM a commencé sa formation le 21 novembre 2022 et entrera en fonction en avril 2023. Cependant, entre septembre et octobre dernier, il y a eu 31 désistements sur 40 recrues potentielles pour le SPVM²⁴, et l'année 2022 aura été marquée par 70 démissions dans ses rangs²⁵.

Alors qu'auparavant, les jeunes policiers rêvaient de venir travailler à Montréal, les étudiants qui sortent de l'ENPQ tournent de plus en plus le dos à la métropole.

²⁴ Pascal ROBIDAS, « Le SPVM peine toujours à regarnir ses rangs », *Radio-Canada*, 20 octobre 2022, en ligne, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1925933/recrutement-embauche-aspirants-policiers-montreal-desistement

²⁵ Entrevue du président de la Fraternité des policiers et policières au micro de Paul Arcand, *98,5 FM*, 7 décembre 2022, https://www.985fm.ca/audio/527545/spvm-absenteisme-et-temps-de-reponse-aux-appels-ca-me-fait-peur. D'après le SPVM, trois autres démissions, dont celle d'un constable auxiliaire permanent, sont à ajouter à ce compte d'ici le 31 décembre 2022.

Plusieurs causes entrent en jeu, mais le bas salaire d'entrée est l'argument qui revient le plus souvent quand on interroge les policiers²⁶. Le salaire à l'embauche d'un constable auxiliaire permanent, qui forme le grade d'entrée en fonction au SPVM, s'élève à environ 41 700 \$ pour 24 mois, primes et *boni* inclus, alors qu'il est de :

- 46 000 \$ à Laval
- 45 000 \$ à Longueuil
- et 50 000 \$ à la Sûreté du Québec.

C'est pourquoi Ensemble Montréal demande de réallouer 1 M\$ du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal au Service de police pour augmenter le salaire des constables auxiliaires permanents. Cet amendement est un signe fort vers les jeunes policiers et policières qui font le choix de ce métier difficile : nos élus entendent leurs préoccupations et sont prêts à donner au SPVM des moyens concrets à court terme afin de combler ses effectifs, et ainsi rétablir progressivement le sentiment de sécurité des Montréalais.

Le SPVM doit redevenir attrayant aux yeux des policiers et policières sortant de l'ENPQ, et accroître sa compétitivité face aux autres corps au Québec. Ce million de dollars doit donc être considéré comme un investissement intelligent, afin d'encourager dès maintenant les recrues à choisir à nouveau le SPVM.

²⁶ Voir par exemple l'article de Marc SANDRESCHI, « Pénurie de main-d'œuvre: presque impossible d'ajouter 450 policiers au SPVM », Bureau d'enquête du Journal de Montréal, 31 août 2022, en ligne, https://www.tvanouvelles.ca/2022/08/31/penurie-de-main-duvre-presque-impossible-dajouter-450-policiers-au-spvm



Conclusion

Le budget 2023 de l'administration Plante-Ollivier est un coup dur pour les Montréalais, qui affrontent déjà une période économique difficile. Alors que tous les gouvernements se préparent à un scénario de récession en multipliant les

programmes d'aide aux citoyens, l'administration municipale rame dans le sens inverse et choisit d'enlever le peu qu'il reste aux contribuables.

La mairesse en est d'ailleurs bien consciente. Avec le sourire en coin, elle ne s'est pas gênée pour affirmer lors de la présentation du budget que son administration, elle, n'avait pas accès au chèque de quelques centaines de dollars qui sera versé aux citoyens d'ici la fin de l'année par le gouvernement provincial. On ne peut que se questionner sur la pertinence de ce commentaire alors que ceux qui pensaient pouvoir souffler grâce à cette aide devront se résigner à la redonner en augmentation de taxes ou par l'entremise de l'augmentation de leur loyer qui en découlera.

Or, quand on regarde les quatre budgets précédents, on ne peut guère s'étonner de ce résultat. Ensemble Montréal a longtemps levé les drapeaux rouges devant la mauvaise habitude de l'administration de boucher les trous avec les économies des Montréalais et les fonds versés par le gouvernement du Québec. « Le budget 2022 est celui des conséquences, celui où l'argent est devenu un problème pour répondre à des crises et même pour remplir les propres engagements de l'administration au pouvoir », écrivions-nous dans notre dernier rapport minoritaire²⁷.

Maintenant que le compte épargne des Montréalais est vide, l'administration Plante-Ollivier n'a plus d'autres choix que de hausser les taxes au-dessus de la capacité de payer des Montréalais. Or, si elle n'avait pas haussé les dépenses de 30 % depuis son arrivée au pouvoir et fait preuve de plus de rigueur budgétaire comme Ensemble Montréal l'a maintes fois appelée à faire, elle aurait eu toute la marge de manœuvre pour donner une bouffée d'air aux citoyens à l'aube d'une récession. Signe de cette mauvaise gestion, les Montréalais ont assumé au moins un milliard de dollars en dépassements de coûts, uniquement pour cinq projets²⁸.

Enfin, après avoir utilisé l'excuse de son inexpérience puis de la COVID-19, après avoir rejeté mille fois le blâme sur les autres paliers de gouvernement, il est effronté de voir l'administration municipale se servir maintenant de l'inflation comme nouvelle excuse. Gouverner, c'est faire des choix. À défaut de faire les bons en termes de finances, il serait au moins temps que l'administration de Projet Montréal se responsabilise.

²⁷ Ensemble Montréal, « Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la Commission des finances et de l'administration : étude du budget 2022 et étude du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 », 19 janvier 2022, https://ensemblemtl.org/wp-content/uploads/2022/01/Rapport-minoritaire-EM-budget-2022-5.pdf
²⁸ Ensemble Montréal, « Une facture de 1 G\$ en dépassements de coûts signée Projet Montréal », 15 novembre 2022, https://ensemblemtl.org/actualites/depassements-couts-projet-montreal/

Sommaire de nos propositions d'amendements

Il est proposé:

- 1. D'alléger les **charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels** en réduisant les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels de 1 %, et pour les immeubles non résidentiels de 1 %;
- 2. D'allouer **1 M\$ supplémentaires afin d'augmenter le salaire des recrues** au sein du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 3. D'allouer une somme supplémentaire de 3 M\$ afin d'augmenter les dépenses du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédiées aux contributions aux organismes de soutien aux personnes en situation d'itinérance;
- 4. D'ajouter **250 000\$ au budget du Bureau de la Vérificatrice générale** afin de lui permettre de réaliser à terme **un audit du rapport préélectoral** des finances publiques.